Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne
de l'abbé Alphonse Angot

Fromentières - Tome II

Fromentières, c^{on} et arrond. de *Château-Gontier* (6 kil. N.-E.), à 26 kil. de *Laval.*

Anciens noms

Dedicatio ecclesiæ de Frumentariis, 1103-1125 (Cart. de Saint-Vincent, ch. 450). — *Ecclesia de Frumenteriis,* 1125 (Cart. d'Évron). — *A. de Frumentariis,* 1125-1133 (Cart. du Geneteil). — *Ecclesia de Frumenteriis,* 1144 (Cart. d'Évron). — *Le lieu de Fromentière,* 1423 (Lib. rub., f. 244). — *Rector de Fromentariis,* 1440 (Lib. fundat., t. I, f. 113). — *La cure de Fromentières,* 1488 (Arch. nat., X/1a. 4.829). — *Fourmentières,* XV^{e} s. (Pouillé). — *Fourmantières,* 1621 (Reg. par.). — *Fourmentiers,* 1726 (Dict. de Saugrain).

Géographie physique

Géologie. — « Schistes précambriens avec quelques filons de diabase, de porphyrite et de microgranulite. Lambeaux isolés de graviers pliocènes. » D.-P.Œ.

Longé à l'O. par la Mayenne qui coule au niveau de 30 m., le territoire se relève assez brusquement à des altitudes de 74, 80, 87 m. qui ne se retrouvent pas même en s'éloignant davantage vers l'E. Le ruiss. du Pont-Perdreau fait la limite S., celui du Pont-Manceau traverse du N.-E. au S.-O. la paroisse en visitant le bourg ; deux autres petits cours d'eau naissent dans le canton N. Tous les vallonnements qui en résultent sont à pentes très douces. — Une ancienne voie d'Entrammes à Azé passant par Fromentières est reconnaissable sur presque tout son parcours. La route nationale de Laval à Château-Gontier a suivi une ligne parallèle plus à l'O. On peut signaler un autre vieux chemin en grande partie vicinalisé de Fromentières à Grez-en-Bouère et probablement Sablé. En dehors de la route nationale et du chemin de grande communication de Ruillé à Château-Gontier, la commune possède un réseau de nombreux chemins vicinaux et le bourg se trouve relié avec Grez-en-Bouère (13 kil. E.) ; Longuefuye (4.500 m. E.) ; Coudray (9 kil. S.) ; Château-Gontier (6 kil. S.-O.) ; Loigné (7.500 m. O., en passant la Mayenne au moulin de la Roche) ; Saint-Sulpice (7.500 m. N.-O. passant la rivière en face de Saint-Germain-de-l' Hommel) ; Villiers-Charlemagne (7 kil. N.) ; Ruillé-Froidfont (5 kil. N.-N.-E.).

Superficie, cadastrée en 1833 par M. Béquet, 2.205 hect. — « Bon fonds de 1.636 arpents, écrit Miroménil en 1696, savoir : 600 en terres labourables, 257 en pâture, 221 en prés, 30 en bois, 5 en landes et terres ingrates, 520 en vignes. » Le vin de Fromentières était recherché par les Lavallois jusqu'au XVII^{e} s. Guillaume Le Doyen l'appréciait et lui fait l'honneur de le citer souvent. Jaillot indique les principaux vignobles sur les coteaux exposés à l'est sur la rive droite du Pont-Manceau. On nomme en 1768 un garde-vignes. Le chanoine Le Paige déclare en 1777 qu'on ne peut pas boire de plus mauvais vin que celui de ce cru. En l'an VIII (1800) on fixe encore le ban des vendanges pour les clos des Novales, du Bourgneuf, le Petit et le Grand-Clos.

Population, administrations

Population. — Moyenne des naissances : 35, de 1597 à 1600 ; — 60, de 1630 à 1657 ; — 30, de 1773 à 1783. — 246 feux en 1688 ; — 249 feux en 1696 ; — 241 feux en 1700 ; — 237 feux en 1715 ; — 1.032 hab. en 1726 ; — 232 feux

en 1732 ; — 800 communiants en 1780 ; — 1.101 hab. en 1795 ; — 1.068 hab. en 1803, y compris Saint-Germain-de-l' Hommel ; — 1.022 hab. en 1821 ; — 1.216 hab. en 1831 ; — 1.036 hab. en 1841 ; — 1202 hab. en 1843 ; — 1.188 hab. en 1851 ; — 1.183 hab. en 1861 ; — 1.135 hab. en 1871 ; — 1.114 hab. en 1881 ; — 1.027 hab. en 1891 ; — 984 hab. en 1898, dont 248 agglomérés dans le bourg et le reste disséminé en 112 villages, fermes, closeries ou écarts. En dépendent : Le Bourgneuf, 158 hab. ; — Saint-Germain-de-l'Hommel, 60 hab.

Les « tixiers » de Fromentières formaient une corporation en 1690.

Bureau de poste et *perception* de Château-Gontier.

Assemblée

Assemblée à la Saint-Pierre.

Institutions religieuses (paroisse, église, presbytère, etc.)

Paroisse, anciennement de l'évêché du Mans, de l'archidiaconé de Sablé, du doyenné de Sablé en deçà de l'Ouette ; — de l'élection et du grenier à sel de Château-Gontier, du ressort judiciaire de Laval et de Château-Gontier ; — du district de Château-Gontier en 1790 et chef-lieu de canton pour : Fromentières, Froidfont, Longuefuye, Ruillé-en-Anjou et Villiers-Charlemagne ; — de la Mission de Sablé en 1797, érigée en succursale par décret du 5 nivôse an XIII, de l'archiprêtré et du doyenné de Château-Gontier.

L'*église* paroissiale et prieurale dédiée à saint Pierre, et que l'évêque Hildebert vint consacrer de 1103 à 1125, présente plusieurs parties intéressantes. L'intertransept a une voûte solide dont les arcs d'ogive et les arcs-doubleaux reposent sur quatre forts piliers, sans colonnettes, ornements ni moulures. Ce travail moins hardi que celui analogue de Bouère, est probablement antérieur. Deux chapelles ouvrant sur l'avant-chœur, voûtées en huit compartiments avec clef de voûte centrale, furent construites : celle du côté N. en l'honneur de la Vierge au XV^{e} s., celle du midi dédiée à sainte Anne par Gervais Herrouin, curé de Loiron, en 1526. Une belle grande fenêtre à doubles meneaux et ornements flamboyants éclaire cette dernière, dont la clef de voûte est sculptée d'un écusson carré chargé de deux chevrons. Dans une fenêtre qui éclaire le grand autel il reste d'un ancien vitrail un ange portant les insignes de la passion. Au maître-autel le tableau central a été remplacé par un groupe en plâtre, *Le Sacré-Cœur et sainte Marguerite-Marie,* dont l'effet décoratif n'est pas heureux. Au XVI^{e} s. on agrandit l'église par la construction d'un bas-côté étroit au nord. On mentionne aussi des autels de Saint-Julien, de Saint-Étienne, de Sainte-Barbe. Le clocher renversé sur la chapelle de N.-D. le 12 janvier 1628, était relevé pour 200 ℔ « tout de neuf, savoir tout le haut depuis la carrie qui est cousue avec des chevilles de fer » au mois de juin suivant. Il avait 100 pieds à partir du sol. Une pierre tombale porte gravées les armes de Mathefelon. La sacristie possède un calice du XVII^{e} s. avec écusson écartelé : *au 1 et 4 d'azur à un lis naturel au chef chargé d'une croix, au 2 et 3 d'azur au lion passant.*

Fondations anciennes. — La chapelle de Sainte-Anne, dotée le 22 novembre 1526 par Gervais Herrouin, natif de Fromentières, curé de Loiron, « d'une maison de bon et somptueux édifice qu'il a fait construire en pierres de taille en forme de vir, du costé du grand cimetière ancien », du domaine d'Ouestre, de 6 quartiers de vignes, etc. Une des trois messes devait se dire le dimanche pour les enfants et serviteurs. Mathurin de *Montalais,* abbé de Saint-Nicolas près Rennes, 1594, en fut titulaire. — La chapelle Sainte-Barbe, fondée le 23 décembre 1550 par Guillaume Lemasson, prêtre, et à la présentation du seigneur du Coudray et de Champ-fleury, eut entre autres titulaires : Laurent *Lemasson,* inhumé le 16 décembre 1622 devant l'autel Sainte-Barbe ; René de *Cuilly,* démissionnaire, 1703. Beaucoup d'autres fondations existaient sans être des bénéfices décrétés. La sacristie

était à la présentation du seigneur de la Cour ou de la Quanterie ; le titulaire jouissait d'une maison au bourg, léguée par Mathurin Chrétien, sacristain, en 1640.

La *confrérie* ou « boîte » des trépassés était ancienne et richement dotée ; celle de N.-D. avait pour procureur en 1629 Julien Hocdé.

Cure à la présentation de l'abbé de Saint-Serge d'Angers, estimée d'un revenu de 1.200 ℔ en 1744. Le titulaire de la chapelle de Beauchène, l'un des grands décimateurs de la paroisse, devait au curé, 1436, une rente en blé de 21 setiers, qui était portée à 40, en 1770.

Curés : Hugues *Combarel,* recteur de Fromentières, 1403. La cure était vacante depuis un an en 1423, et l'archidiacre de Sablé avait commis pour la gouverner un de ses serviteurs, nommé Rabays. L'évêque du Mans se plaignit de cet abus de pouvoir et obtint justice en 1424. — Étienne *Durand,* licencié ès lois, 1440. — Jean *Louet,* avant 1488. — Cosmes *Guymier,* avocat en parlement, 1488. — *Le Maçon,* 1546. — *Maillard,* 1554. — Noble René de la *Grandière,* profès de Saint-Aubin d'Angers, y demeurant, résigne, 1570. — Jacques *Le Bloy,* du diocèse d'Angers, 14 octobre 1570, se démet, 1575. — François *Coiscault,* du même diocèse, mars 1575, résigne, 1576. — Macé *Grandmacé,* 28 octobre 1576, se démet, ainsi que son compétiteur, Godefroy de Dieusie, en faveur du suivant, 1579. — Rogelin *Oger,* religieux, 23 septembre 1579, démissionne, 1584. — Jean *Pinaud,* du diocèse d'Angers, 21 juillet 1584, résigne la même année. — Maurice *Le Peltier,* 9 septembre 1584, se démet, 1587. — Julien *Bruneau,* décembre 1587, résigne, 1608, inhumé le 3 janvier 1621, après avoir fondé son anniversaire, le jour Saint-Julien. — Mathurin *Chesnays,* de Fromentières, juin 1608, démissionne, 1615. — Louis *Pélard,* curé de Pringé, pourvu par résignation simoniaque de Mathurin Chesnays et de Julien Bruneau, janvier 1615, se démet 1633, mort à Château-Gontier et inhumé dans l'église de Fromentières le 21 septembre 1635. — Jacques *Guyon,* curé de Denazé, 5 janvier 1633, démissionne, 1636. — Julien *Pélard,* du Mans, ancien juge, 9 février 1636. — François *Rebours,* curé de Saint-Germain-de-l' Hommel, prend possession le 13 avril 1642. — Jacques *Boussicault,* 1644, a pour compétiteur Guy Bréhéret, qui résigne, 1666, à Denis Bréhéret, chanoine de Soissons ; se démet, 1675. — Julien *Pélard,* du diocèse de Nantes, 30 novembre 1675, inhumé, le 5 juin 1731, dans le chœur de l'église. — Pierre *Camus,* chanoine de Saint-Pierre d'Angers, 4 juin 1731, résigne 1773, inhumé à Angers, le 7 avril 1785, chanoine honoraire de Saint-Martin, doyen de la faculté des Arts de l'université, âgé de quatre-vingt-deux ans. — Jean-Michel *Testu,* vicaire de Méral, 3 mai 1773. « Bon curé de mœurs graves » (Notes de l'évêché) ; résigne le 13 septembre 1788. — Louis-François *Parage,* vicaire de Daon, né à Ménil en 1756, installé le 8 janvier 1789, refusa tout serment et put administrer publiquement la paroisse jusqu'après le 12 septembre 1791, date de son dernier acte. Avec son vicaire, Bernard-Olivier Buisard, il fut arrêté en juin 1792, conduit aux Cordeliers de Laval et déporté à Jersey. Au Concordat tous deux reprirent leurs fonctions, et M. Parage mourut en 1829.

L'intrus, Jean-Baptiste Métairie, élu le 25 juillet 1791, signe son premier acte le 28 septembre et son dernier le 21 octobre 1792. Il se retira, pendant la Terreur, à Château-Gontier, où il mourut le 24 fructidor an II.

Pierre-Toussaint *Chapelet,* 1829, inhumé dans la chapelle du cimetière, le 7 décembre 1864, après avoir donné à la fabrique une maison presbytérale, deux prés et ses ornements à charge de douze messes par an pendant cinquante ans. — Jean *Mallet,* 1864-1871. — Auguste *Poulain,* 1871-1877. — Germain *Sallé,* 1877-1883. — Jules *Mallet,* 1883-1889. — Aimable *Doiteau,* 1889, † 1898. — Arsène *Pottier,* 1898.

Le *presbytère,* vendu pendant la Révolution et racheté, en 1822, par M. Parage, fut donné par M. Chapelet pour l'établissement des sœurs en échange du presbytère actuel dont il faisait don à la fabrique.

Le *petit cimetière,* autour de l'église, fut réconcilié le 8 septembre 1713. L'ancien grand *cimetière,* sur le chemin de Château-Gontier à Ruillé-en-Anjou, est cité en 1526. Dans le grand cimetière existait une chapelle où fut inhumé, le 10 novembre 1713, Paul Gourdin, prêtre-sacristain. On n'y disait plus la messe en 1780 (Davelu). La chapelle Saint-Laurent, au cimetière actuel, fut bénite le 30 mai 1731, ainsi que la cloche nommée Laurent par Jean-Joseph Guillois, prêtre, et par D[lle] Madeleine-Aimée de Martineau de Fromentières. On y dit la messe aux Rogations. Elle a 5 m. 50 de long, sur 4 m. 80 de large.

Prieuré de Saint-Pierre, à la présentation de l'abbé de Saint-Serge.

Prieurs : F. Guillaume du *Boisbéranger,* 1407, 1415. — André de la *Saugère,* 1419. — Mathieu de *Torcé,* 1489. — Martial *Burlet,* du diocèse de Lyon, résigne, 1569. — Nizier *Marchais,* du même diocèse, 12 juin 1569, maintenu contre Jacques Bourdillon pourvu par décès de Michel Chastelier, se démet, 1571. — Pierre *Paillard,* l'aîné, étudiant à Paris, mai 1571, résigne, 1572. — Antoine *Millet,* aumônier du roi, abbé de Saint-Georges-sur-Loire, août 1572. — Jean *Vivier* se démet, 1581. — Jean *Chevalier,* 30 mai 1581, démissionne la même année. — Abel *Cormeray,* du diocèse d'Angers, août 1581, résigne, 1583. — Pierre *Besnard,* † avant 1615. — Guy *Lasnier,* étudiant à l'université d'Angers, pourvu par incapacité de Pierre Sohier, octobre 1615, en compétition avec François Estieuvre, curé de Saint-Martin d'Angers. — Guy *Brocherot,* du diocèse de Paris. — Balthazar *Le Prince,* résignataire de Brocherot, lui rétrocède, août 1663. — Denis *Bréhéret,* chanoine de Soissons, † 1703. — Pierre de *Lachy,* du diocèse de Soissons, octobre 1703, maintenu contre Mathurin Le Cercler, résigne, 1719. — Louis *Lefort,* religieux bénédictin, prieur de Saint-Pierre de Fanan, diocèse de Saintes, 5 novembre 1719. — Alexandre *Petit,* bénédictin, sacristain de Saint-Julien-de-Sézanne, diocèse de Troyes, pourvu par décès du dernier titulaire, février 1729, démissionne, 1743. — Louis *Maréchal,* novice au prieuré de Saint-Pierre et de Saint-Paul d'Abbeville, 6 novembre 1743, résigne, 1747. — Joseph *Canon,* étudiant chez les Jésuites de Reims, 13 juillet 1747.

Écoles

Écoles. — En 1526, « le maistre d'escolle de la paroisse et ses escolliers » assistaient, avec rétribution, à certains services religieux. Une messe fondée en 1577 par Gervais Arnoul était attribuée au maître d'école. Le collège est indiqué sur la carte de 1706. Charles Pineau, maître laïque et marié, meurt le 9 mars 1784. Jean-Joseph Guillois, prêtre, chapelain de Sainte-Anne et titulaire de l'école, refusa le serment schismatique et mourut à Patience, le 18 avril 1793. Léonard Tardif, laïque, était en fonction en 1793. L'instituteur primaire a une allocation de 70 fr. en l'an VIII. — Actuellement école laïque. — L'école des filles, tenue depuis vingt-huit ans par M[lle] Adélaïde Barillet, décédée le 13 août 1866, a été confiée à deux sœurs d'Évron installées dans l'ancien presbytère.

La *Maladrerie* était en 1407 sur le chemin de la Croix-Morel.

Le *bureau de charité* avait en 1894 un budget de 628 fr.

Féodalité

Féodalité. – La seigneurie de Fromentières, distincte primitivement de celle de la Cour ou de la Quanterie, relevait de Ruillé. En 1405, Guillaume Guérin, procureur de Jean de Montenay, requit Gervais des Planches, seigneur de Ruillé, de le prendre « en garantage », au sujet d'une demande de foi et hommage qu'on lui faisait à l'assise de Château-Gontier à cause de sa terre de Fromentières. En 1415, Jean de Montenay, fils du précédent et de Marie de la Chapelle, « requiert au seigneur de Ruillé la terre de Fromentières ». François de la Jaille était seigneur en 1468. Ce sont les seuls qu'on connaisse avant l'annexion de la Quanterie (V. ce nom), qui devint leur

manoir principal. Jean de Montenay l'aîné était seigneur de Montenay, de Fromentières et de Nully- en-Gastinay. Marie de la Chapelle, sa veuve, est dite dame de Faugrenon, 1433. En 1692, on mentionne « le palais où autrefois se tenait la juridiction seigneuriale au-dessous duquel étoient les prisons, situé au bourg. »

Notes historiques

Notes historiques. – Les localités de noms anciens sont nombreuses : Buharay, Parcé, Baubigné, Vardé, Corberay ; Montaumer, Coulonges, Bourgneuf, les Ouestres, Surmaine, Champfleury, la Jaille, Villeneuve, Neuville, Étoubles, Mauvinet. — Rildebert, qui avait consacré l'église dans les premières années du XII^{e} s., en confirma la possession à l'abbaye d'Évron en 1125 ; cependant, par suite d'un arrangement qu'on ne connaît pas, l'abbaye de Saint-Serge en avait le patronage avant le XV^{e} s. — Les procureurs de la paroisse sont autorisés à lever une taille « sur les subgiz de M^{gr} de Fromentières en cas que la plus saine partie s'y assentira, pour certaine composition par eux faite avec le capitaine de Chasteaugontier pour le guet », 1412. — Le 26 janvier 1424 (n. s.), le parlement siégeant à Poitiers déclare « qu'on ne pourroit trouver sergent qui osast aller exécuter (ses lettres) au lieu de Fromentières pour l'empeschement des gens d'armes et des Angloys qui chacun jour courent au lieu de Fromentières ». Les habitants prennent, en 1433 et 1434, de fréquentes lettres de sauvegarde des garnisons anglaises de Mayenne et Sainte-Suzanne. — L'hiver de 1709 commença le 21 octobre et fut si dur qu'il gela non seulement les grains, mais la plupart des arbres fruitiers, pommiers, poiriers, pruniers, abricotiers, vignes, « tellement qu'il ne fut fait aucun vin dans toute la paroisse et peu dans tout le royaume, ce qui fit monter le pain et le vin à tel prix que la famine affligea tout le royaume ».

Au début de la persécution contre le clergé réfractaire, les fidèles se portèrent en masse à Saint-Germain-de-l' Hommel où M. Michel Danguy, qui avait refusé le serment, exerçait encore son ministère. Il fut dénoncé au mois de mai 1792. — Le recrutement n'eut point lieu le 15 août 1792. On fit seulement une quête qui produisit 1411 ℔ et suffit pour enrôler quatre volontaires. Ce fut tout le contingent du canton. — En 1794, la paroisse avec celles d'Azé et de Coudray forma une compagnie, la plus solide et la mieux disciplinée de la division Coquereau. Elle eut successivement pour chefs Auguste Gareau, dit *Petit-Auguste,* François Lezay, dit *Sabre-tout,* Frédéric Mercier, frère de Mercier-Vendée. Elle interceptait par de fréquentes attaques les communications entre Laval et Château-Gontier. En 1795, l'officier municipal ne peut plus tenir son registre, les Chouans occupant tout le pays. En septembre 1799, il n'y a plus de fonctionnaires dans les communes du canton. Le culte se réorganise dès lors avec l'ancien clergé ouvertement. Thoreau-Maisonneuve, commissaire du gouvernement près du canton de Fromentières, écrit le 30 mars 1800 une longue catilinaire aux agents municipaux qui laissent les prêtres exercer sans soumission préalable, en dehors des temples, sur la voie publique, sous prétexte que les temples décadaires sont souillés par la célébration des mariages civils, sonnant les cloches, encombrant les chemins par les croix et autres signes extérieurs de religion, foulant aux pieds les couleurs nationales. « Ne souffrez pas, ajoute-t-il, qu'on plante des croix à la place des arbres de la liberté. Que les Chouans n'affectent plus de porter un costume qui les distingue ». — En 1812, Morin, avec quelques-uns de ses compagnons réfractaires, eut un engagement contre un détachement de chasseurs à cheval au château de Fromentières. — Le 25 mai 1832, une compagnie de royalistes de Fromentières et de Ruillé qui se dirigeait sur le château de Chânay se battit entre Gennes et le château des Courants avec une compagnie du 31^{e} de ligne.

Maires

Maires : Guillaume *Aubry,* 1792. — *Manant,* 1798. — *Bannier,* cordonnier, 1800. — *Tardif,* 1800, an XII. — Sylvain de *Cheffontaines,* 1813-1821, 1830. — *Fouassier,* 1832, 1836. — Jean *Barouille,* 1837. — Pierre de *Cheffontaines,* 1840. — Michel *Moreul,* 1841. — François *Boisseau,* 1844. — Pierre de *Cheffontaines,* 1850, 1852. — Guillaume

Ragaru, 1853. — *Chesneau,* 1853, 1860. — *Sinoir,* 1860, 1862. — *Doreau,* 1862-1883. — *Hureau,* 1883-1884. — *Meignan,* 1884-1885. — Alfred *Bellanger,* 1885.

Sources et Bibliographie

Reg. par. depuis 1546. — Arch. nat., P. 337/2 ; X/1a. 4.802, f. 295 ; 9.190, f. 328 ; KK. 324 ; F/1b, Mayenne, 2. — Arch. de la M., B. 447, 2.378, 2.466, 2.474, 2.887 ; E. 25, f. 41. — Le Paige, *Dict. du Maine,* t. I, p. 357 — *Revue du Maine,* t. XXIII, p. 353. — Foucault, *Documents sur Château-Gontier,* p. 168. — Guillaume Le Doyen, *Annales,* p. 36, 208, 273, 280. — Lib. fundat., t. IV, p. 145. — Cab. Esnault. — Arch. du chapitre du Mans, Pouillé. — *Comm. hist. de la M.,* t. III, p. 102.